

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-719

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à Mm Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	N° 2021-719

Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de voies réservées aux transports en commun et au covoiturage sur la RD 113/RD 10 - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans l'objectif commun de fluidifier la circulation sur les pénétrantes métropolitaines, fortement saturées aux heures de pointe, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole souhaitent lancer les études pour la réalisation de voies dédiées aux transports en commun et au covoiturage en favorisant le report modal vers les transports en commun, le covoiturage et le vélo, le long de la RD113 et de la RD10 sur les communes de Bouliac, Camblanes-et-Meynac et Latresne.

L'opération consiste à :

- Optimiser la vitesse de déplacement des usagers en maximisant les reports de trafic sur la voie réservée.
- Permettre le développement des modes doux en traitant les traversées et les raccordements aux itinéraires existants et projetés

Il est envisagé une co-maîtrise d'ouvrage entre le Département de la Gironde, propriétaire de la RD 113 et RD10 hors périmètre de Bordeaux Métropole (notamment sur les communes de Latresne et Camblanes-et-Meynac), et Bordeaux Métropole, propriétaire de cette voie à l'intérieur de son périmètre (sur la commune de Bouliac), pour la réalisation des études et des travaux d'une voie réservée aux transports en commun, ouverte au covoiturage, dans chaque sens le long de la RD113 et de la RD10.

Le Conseil Départemental a déjà délibéré en ce sens le 01 juillet 2019 et une convention initiale a été signée du Président du Conseil Départemental Jean Luc Gleyze à la date du 25 novembre 2019. De son côté, Bordeaux Métropole n'a pas pu délibérer au même moment pour des problèmes d'inscription au budget.

Les études ont néanmoins pu se poursuivre sur le seul financement du Département.

Il est donc aujourd'hui proposé de retrouver une situation normale, c'est-à-dire une signature commune de cette convention par les deux parties, avec un calendrier des appels de fonds corrigé permettant de retrouver la proportion initiale dans la répartition des appels de fonds entre le Département et Bordeaux Métropole.

Les études menées jusqu'à aujourd'hui montrent que le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel sont appelés à être revus dans les prochains mois par le biais d'un avenant à la présente convention. Cette modification sensible du projet fera l'objet d'un avenant qui sera signé sous le couvert d'une nouvelle délibération du Conseil Départemental et du Conseil Métropolitain.

Le projet concerne le tronçon allant, pour la RD113 du PR (point de repère) 25 + 615 au PR 30 + 232 et pour la RD10 du PR 82 + 771 au PR 83 + 470. La portion de la RD113 se situant sur la commune de Bouliac s'étend de l'échangeur de la rocade n°22 à la limite communale de Latresne (cf. plan de situation en annexe).

Le Département de la Gironde assurera la maîtrise d'ouvrage unique des études opérationnelles et des travaux, depuis la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre jusqu'à la garantie de parfait achèvement, avec toutes les compétences et conséquences de droit qui y sont attachées.

Bordeaux Métropole sera associé étroitement au pilotage des études :

- Mise en place d'un comité de pilotage associant les élus de Bordeaux Métropole, du Département de la Gironde et des communes de Bouliac, Camblanes-et-Meynac et Latresne, chargé de rendre les principaux arbitrages stratégiques.
- Mise en place d'un comité technique associant les services du Département et de Bordeaux Métropole, le CEREMA en tant qu'AMO, et le maître d'œuvre, chargé de rendre les principaux arbitrages techniques.

Les procédures d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'intégralité des travaux relevant de la présente convention, seront conduites par le Département, à l'amiable ou par voie d'expropriation sur les communes de Bouliac, Camblanes-et-Meynac et Latresne (conformément à l'article L122-7 du code de l'expropriation). Le projet de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) sera à transmettre et à valider par Bordeaux Métropole.

La propriété des terrains acquis sur la commune de Bouliac sera transférée à la Métropole à l'issue de la réalisation des travaux. La rétrocession des biens acquis et aménagés par le Département sur le territoire métropolitain s'opérera alors à titre gratuit par acte administratif, les acquisitions foncières ayant déjà été réglées préalablement (cf. article 7). Le Département fera établir les documents d'arpentage et les plans par un géomètre expert sur la base des plans de recollement des ouvrages. Il permettra de délimiter le domaine public routier et les éventuels surplus d'emprise à classer dans le domaine privé de la Métropole.

La durée prévisionnelle de la réalisation de la présente convention est de 48 mois à compter de la prise d'effet de la présente convention.
Le calendrier prévisionnel est joint en annexe.

Le financement prévisionnel des opérations est réparti entre les cosignataires comme suit :

	Maîtrise d'œuvre et études (coûts TTC)	Acquisitions foncières (y compris les frais de publicité foncière)	Travaux (coûts TTC)
Coût prévisionnel total	960 000 €	Non connu	9 600 000 €
Département de la Gironde	80% (Estimé à 768 000 €)	Coûts réels sur Camblanes-et-Meynac et Latresne	Coûts réels sur Camblanes-et-Meynac et Latresne (Estimés à 7 680 000 €)
Bordeaux Métropole	20% (Estimé à 192 000 €)	Coûts réels sur Bouliac	Coûts réels sur Bouliac (Estimés à 1 920 000 €)

Lors des opérations préalables à la réception le Département :

- Organisera une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle participeront les entreprises, Bordeaux Métropole et le maître d'œuvre chargé du suivi du chantier. Cette visite donnera lieu à l'établissement d'un compte-rendu qui reprendra les observations éventuelles présentées par Bordeaux Métropole,

- S'assurera ensuite de la bonne mise en œuvre des OPR (opérations préalables à la réception),
- Etablira les décisions de réception (ou de refus) et les notifiera à l'entreprise. A la fin du chantier, l'Attestation d'Achèvement et de Conformité des Travaux sera signée du maître d'œuvre, de l'entrepreneur et du Département, regroupant l'ensemble des décisions des procès-verbaux de réception avec copie à Bordeaux Métropole.

Les ouvrages relevant de la compétence de Bordeaux Métropole (situés sur la commune de Bouliac), seront remis après réalisation des OPR, à condition que le Département ait assuré toutes les obligations qui lui incombent dans la mesure où elles ne nuisent pas à une remise provisoire consistant en la gestion, la garde et en l'entretien courants des ouvrages et installations.

A cet effet, Bordeaux Métropole cosignera avec le Département un procès-verbal de remise en gestion. A compter de cette signature, le site sera réputé remis à Bordeaux Métropole, qui en assurera la garde et l'entretien correspondant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L2422-12 du livre IV de la deuxième partie du Code de la commande publique,

VU l'article L122-7 du Code de l'expropriation,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

Article 1: de faire réaliser des études pour la réalisation de voies dédiées aux transports en commune et au covoiturage, le long de la RD113 et de la RD10

Article 2: de constituer une co-maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Gironde pour mener à bien les études et poursuivre l'opération, le Département assurant la maîtrise d'ouvrage unique

Article 3: de donner mandat au Département de la Gironde pour mener les opération d'expropriation sur la Commune de Bouliac

Article 4: d'autoriser M. le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et mandat pour la conduite des procédures d'expropriation sur la Commune de Bouliac telle qu'annexée à la présente délibération

Article 5 : les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget de Bordeaux Métropole sur l'opération « Optimisation de la vitesse commerciale » au chapitre 204, à l'article 2324, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS